

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 27 juin 2023 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Marc ROUVIER, 1^{er} Adjoint**.

Présents : M. ROUVIER ; M-C. FABRE DE ROUSSAC ; M. IBARS ; L. GASC ; M. PEREZ ; B. DANIS ; N. LECLERC ; D. CUPOLI ; A. CHOUKROUN ; C. AZAIS ; S. MARTI ; S. JEAN ; D. VIALAS ; J-M. DUMAS ; J. GROSSO ; D. SAUVADE

Absents représentés : W. BIGNON par M. ROUVIER ; G. REQUENA par M. PEREZ ; J-C ARAGON par M. IBARS ; S. ALLEMAND par L. GASC ; A. KELLY par B. DANIS ; J-D. POUSSIER par D. CUPOLI ; C. PROUTEAU par J-M. DUMAS ; L. DELAITE par S. JEAN - C. PINO par D. SAUVADE

Absents : Y MICHEL ; JF. MARY ; C. BASTIDE ; A. ZAKHARY

40. Gestion à distance du parking camping-car de Marseillan Plage à la SPL bassin de Thau et contrat de mandat (Annexes)

La commune de Marseillan a pris contact avec la SPLBT (Société Publique Local du Bassin de Thau) pour lui confier la gestion du parking des camping-cars de Marseillan Plage.

La SPLBT a fait un diagnostic des équipements présents et a proposé de moderniser la gestion des entrées et sorties du parking.

De plus, ce nouveau système de gestion permettra à la commune d'avoir une gestion à distance (mise à jour logiciel, suivi des entrées et des sorties) et de pouvoir solutionner les problèmes grâce à un système d'interphonie.

De plus, des caméras de visualisation des plaques d'immatriculation permettront de déterminer le temps réel de présence d'un véhicule sur le parking et de limiter les sorties illégales.

La proposition de gestion vise gérer le parking au vu des spécificités techniques suivantes :

- Le parking a une capacité de 122 places.
- L'accès à ce parking s'effectue par la rue des goélands.
- Le parking est équipé de bornes et de barrières d'entrée et de sortie
- Une de puisage d'eau jouxte le parking et est en accès libre pour les véhicules qui pénètrent dans le parking.
- Le parking est également équipé :

- D'éclairage,
- D'une caméra de surveillance
- Ce parc de stationnement fonctionne sans interruption.
- Les tarifs sont fixés par décision du Conseil Municipal. Les recettes seront encaissées par cartes bancaires uniquement.

La prestation de la SPLBT consiste à :

- 1) La collecte des recettes et gestion de la régie,
- 2) La gestion à distance des accès.

La prestation exclut le déplacement sur site. Si ce dernier est nécessaire, il sera réalisé par les services de la Ville guidés par l'agent d'exploitation de la SPLBT si nécessaire, en particulier pour la mise en place des consommables et le nettoyage du matériel.

Il appartient au conseil municipal :

De valider le principe de la gestion à distance du parking des camping-cars de Marseillan Plage par la SPLBT.

De donner délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour le contrat de mandat en annexe de la présente.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Entendu l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE

Pour 22

Contre 2

(C. PINO ; D. SAUVADE)

Abstention 1

(J. GROSSO)

DECIDE

De valider le principe de la gestion à distance du parking des camping-cars de Marseillan Plage par la SPLBT.

De donner délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour le contrat de mandat en annexe de la présente.

Le secrétaire de séance
Louis Gasc



Pour extrait conforme,
Le 1^{er} Adjoint
Marc Rouvier

